Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Isle-Adam, ile du Prieuré	Rivière	Pontoise	27,000	27,400	L'Isle-Adam, Parmain

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre le 22 juillet et le 04 août 2022.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2 735	2022-ROI-PK 27,200	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 17/05/2022.

Localisation exacte des travaux – cartographie

Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	Prises d'eau de Méry-sur-Oise	superficiel	Arrêté DUP du 16/09/1997
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138800 - L'Oise à Mériel 1), environ 3 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont l'ablette, le chevesne et la grémille.
Une station de pêche est située sur l'Oise (03138000 - L'Oise à Beaumont-sur-Oise 1), environ 7 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont le gardon, l'ablette, l'anguille, le goujon et la grémille. Les espèces secondaires sont la loche de rivière, le chevesne et la perche commune.

Type de berges :

Dans ce secteur, d'après l'atlas des berges de l'IAU Ile-de-France, le type de berges est assez variable. Il est essentiellement constitué de palplanches (berges lisses). Le long de la commune de Parmain, des aménagements en génie végétal (aménagement pour limiter l'érosion) sont présents en berges, et ponctuellement on trouve des palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) de Asnières-sur-Oise à Jouy-le-Moutier et pour les espèces de la liste 2 (brochet) de Asnière-sur-Oise à l'Isle-Adam.
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Isle-Adam, ile du Prieuré	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Oui	FR8000030 - Vexin français
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Promenade des Pâtis ; Corne Nord-Est du Vexin Français ; Deux ponts sur l'Oise (autre que Cabouillet), Île de la Cohue (parcelles non classées) et Île du Prieuré
		Site classé	Oui	Ile de la Cohue ; Pont du Cabouillet

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les résultats des pêches électriques réalisées au niveau de l'Oise à l'Isle-Adam ont montré la présence d'anguille et de chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), de bouvière, de vandoise, de brochet, d'ide mélanote et de lamproie de Planer en amont immédiat de la zone de travaux (Etude de l'impact des opérations de dragages – pêches électriques et inventaires de la végétation aquatique – Aquascop, 2016, 2017 et 2018).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Isle-Adam, ile du Prieuré	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus ou situé à proximité de sites d'intérêt patrimonial (sites inscrits et classés). De plus il est aussi inclus dans le périmètre de protection d'un captage superficiel.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière et la loche de rivière.

La zone de travaux se situe dans le périmètre de protection rapprochée de captages AEP superficiel. Des mesures de précaution devront être apportées pour limiter la dispersion des sédiments susceptibles de polluer les eaux captées superficiellement.

Concernant la proximité des sites patrimoniaux, ceux-ci ne seront pas impactés par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

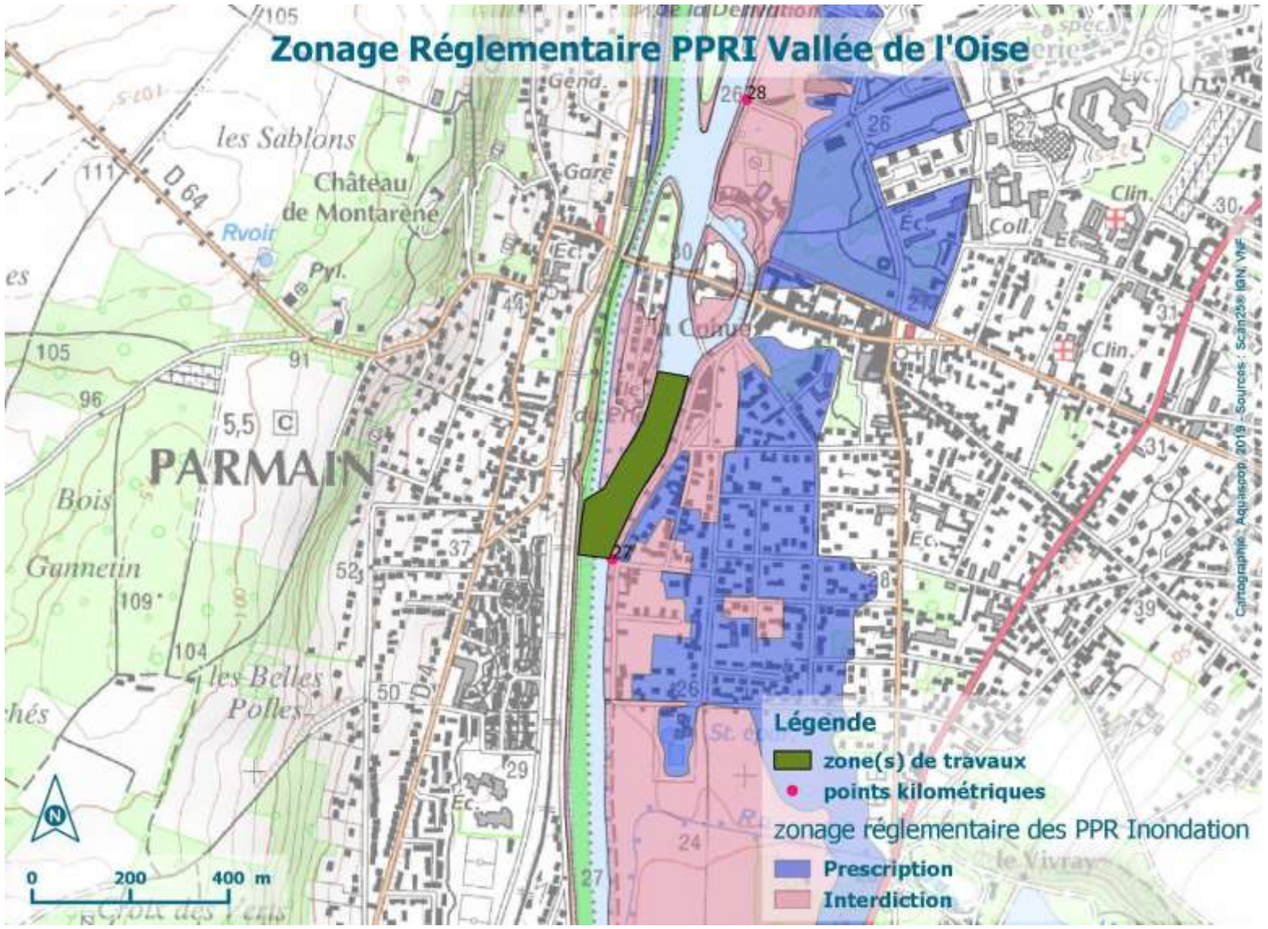

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

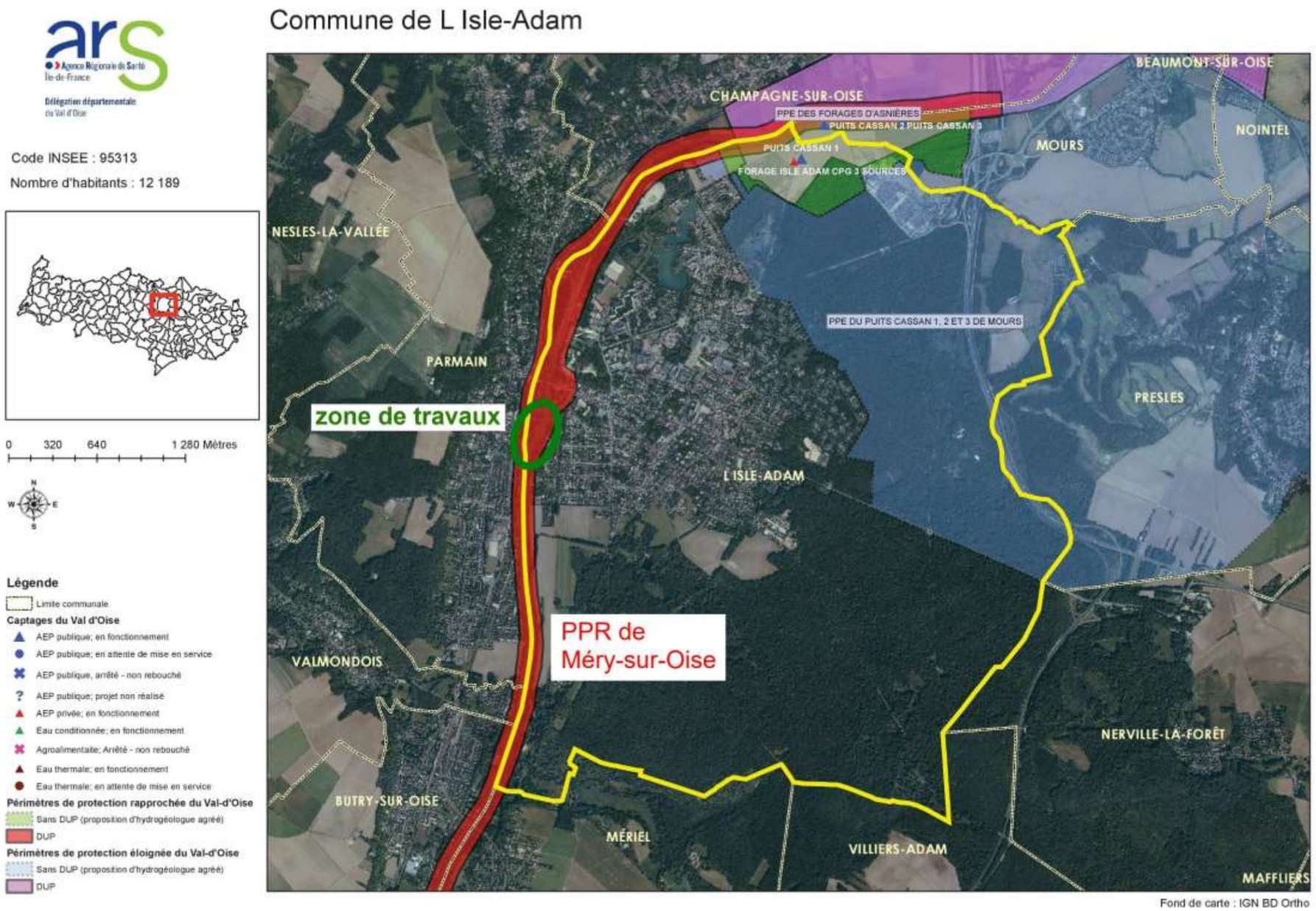

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel

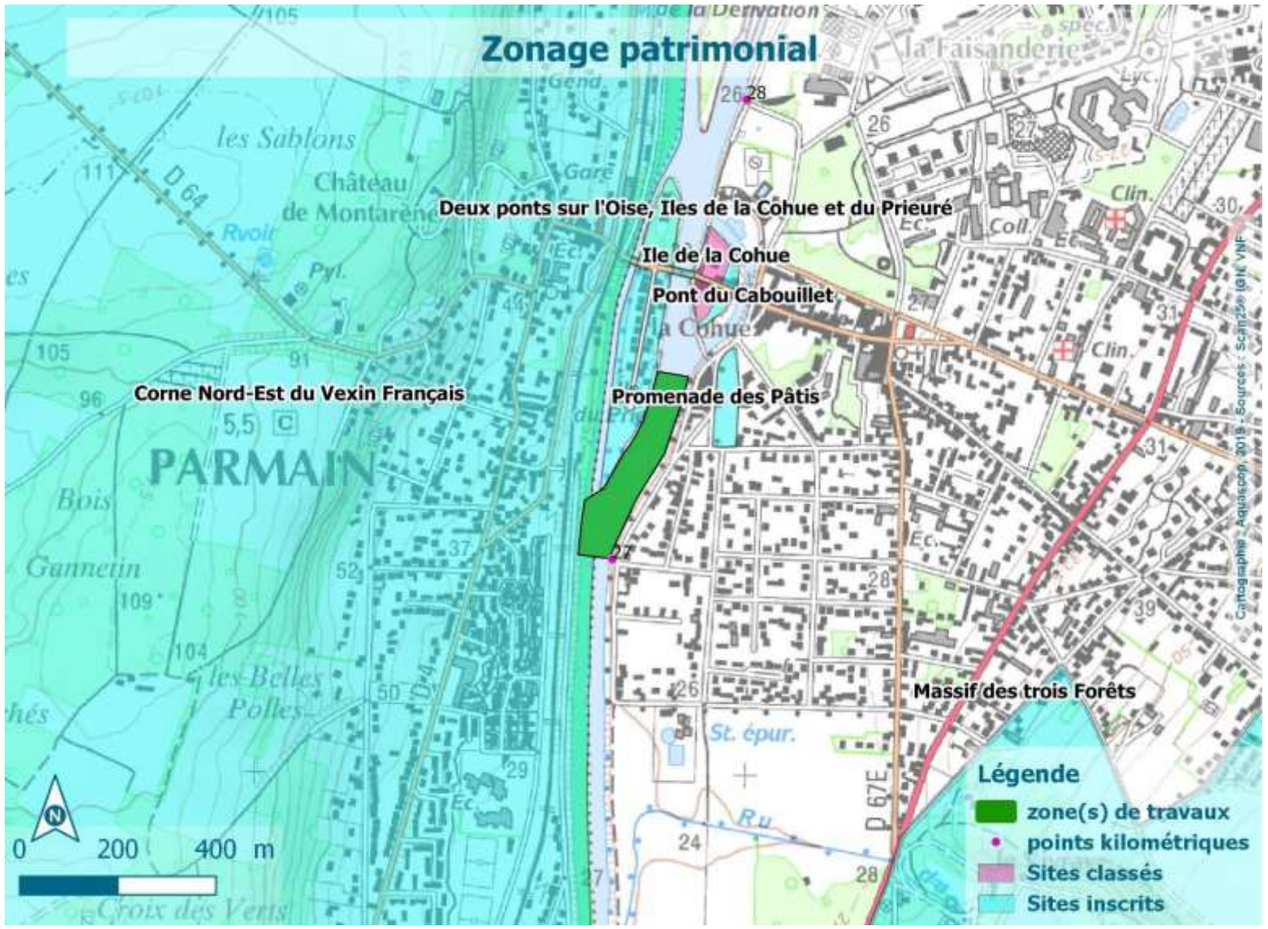

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er février au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	2 735
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.

Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.